

Note à destination des UT :

(avec copie du courrier envoyé à la mairie pour les forêts communales)

Dossier suivi par Christine DUMOND 04.79.69.96.16 – christine.dumont@onf.fr

UT d'ALBERTVILLE

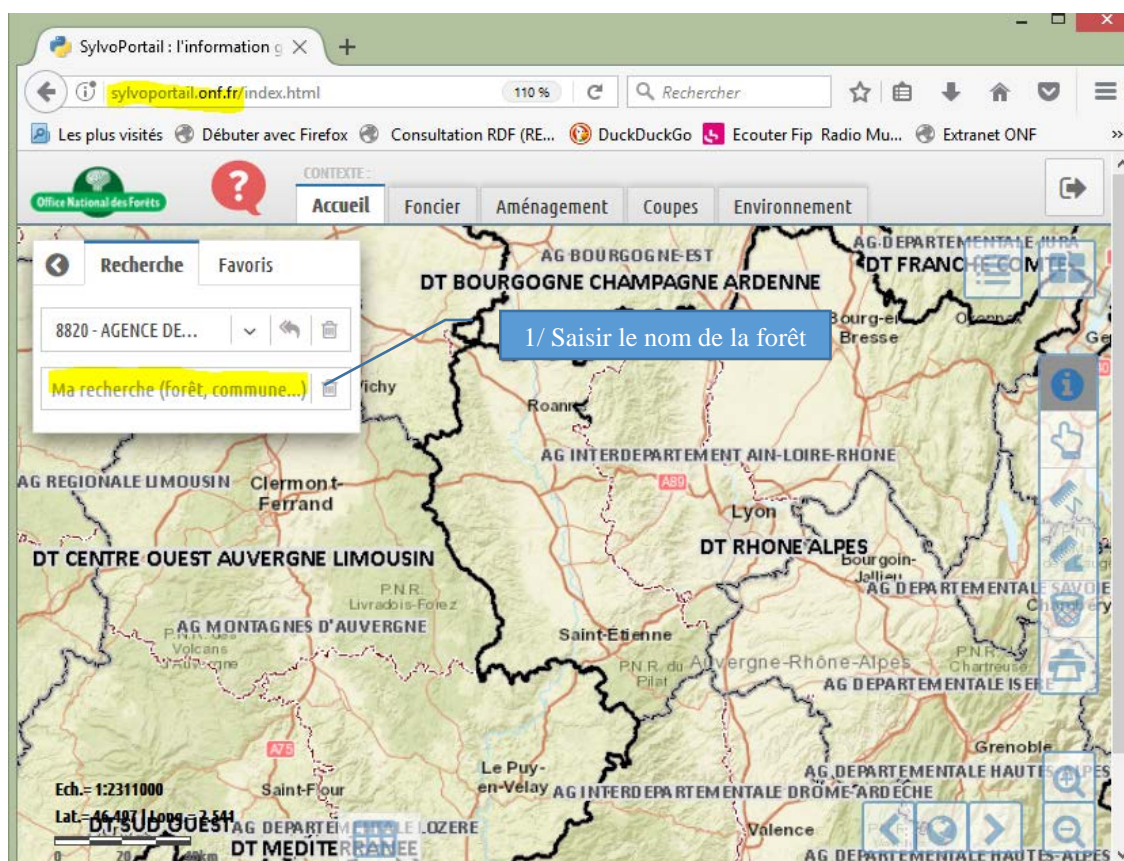
1/ POUR LES AMENAGEMENTS

Aménagement de F.D. RTM du MOREL, transmis à M. le Responsable de L'UT d'ALBERTVILLE

Aménagement de F.D. RTM du MOREL, transmis à l'agent patrimonial M. Bruno MAGNIEN

En 2013, l'aménagement est disponible au format PDF :

Sur Sylvoportail (depuis le navigateur mozilla : sylvoportail.onf.fr ou depuis mes applis)



The screenshot shows the Sylvoportail interface. On the left, a search bar contains '8820 - AGENCE DEPARTEMENTALE SAVOIE'. Below it, a dropdown menu shows 'Forêt communale de Presle (73)'. The search results section shows '1 forêt' and '1 commune de situation' (Presle (73 - Savoie)). A blue callout box with a magnifying glass icon says 'Cliquez sur : [magnifying glass] pour avoir le détail'. On the right, a detailed information panel for '882014 - UT CHAMBERY' is displayed. It includes 'Informations essentielles' such as 'Type : Non domaniale', 'Cadre légal de gestion : RF (Relevant du régime forestier)', and various surface areas (cadastrale, retenue en gestion, sylviculture). It also lists 'Aménagements forestiers' with dates and areas.

Tous les aménagements approuvés depuis septembre 2003 sont disponibles dès leur approbation sur sylvoportail.

Cet aménagement approuvé par arrêté du 03/01/2019 annule et remplace toutes les versions provisoires ou/et de terrain en votre possession (à détruire).

NB : L'ancien aménagement est à conserver en archive au poste : d'après l'instruction 88G16 (plan de classement), le document doit être archivé 100 ans dans les services.

2/ POUR LES PLANS

Les plans fournis sur demande de la commune le sont au format PDF (plus d'exemplaire papier). A charge pour les communes de les faire imprimer. Pour les personnels ONF (RUT et l'agent), 2 ex papier vous seront envoyés, une fois la mise à jour du plan faite.

3/ POUR LES SOMMIERS

Deux exemplaires du nouveau sommier seront ouverts, par l'agence, à compter de la date du début de l'aménagement et vous seront envoyés par courrier. (1 pour l'UT, 1 pour Terrain)

Les anciennes fiches A50a, A50d, A50k, A50r, Etat du bornage et des limites sont conservées dans le nouveau sommier.

1 jeu des autres fiches est archivé à l'U.T., l'autre jeu est à transmettre à l'Agence territoriale (C.Dumond) où il sera archivé.

A Chambéry le **22/01/2019**

**Le Responsable des aménagements Savoie
Pascal COMBAZ DEVILLE**